



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°22-112

Séance du 18 Novembre 2022

Date de convocation : 14/11/2022 L'an 2022, le 18 Novembre 2022 à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 12/17

Administrateurs votants : 15/17

Présents : 12/17
Pouvoirs : 3/17
Excusés : 2/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH. ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY à Mme QUINTON ; Mme LE CORRE à M. FLEISCH.

Étaient absents excusés : M. OREAL ; Mme BECARD.

Tome 1 - N°22-112 - OBJET : Convention avec la Société E-Ophtalmo.

La Société E-Ophtalmo, basée à Lyon, intervient dans le domaine de l'accès aux soins visuels des seniors de plus de 60 ans. Elle met en relation médecins prescripteurs, orthoptistes et ophtalmologistes, notamment pour faciliter les examens des personnes en difficultés pour se déplacer chez des praticiens.

Elle a proposé au CCAS de mettre en œuvre une action sur la ville à partir des résidences autonomie en déployant des ateliers de sensibilisation à la santé visuelle et des bilans de dépistage des pathologies oculaires. Ces derniers sont réalisés par des orthoptistes qui en référent, par télé-médecine, à des ophtalmologues chargés de faire les comptes rendus et prescriptions.

La conférence des financeurs d'Indre-et-Loire vient d'accepter de prendre en charge le projet déposé par la sté E-ophtalmo au profit du CCAS de Tours. Il s'adressera aux habitants de nos résidences et à ceux des quartiers alentours. Il s'agit d'une action gratuite pour le CCAS comme pour les seniors.

Afin de la mettre en place en 2023, la Société E-Ophtalmo propose au CCAS la signature de la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention. Les membres présents signent la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI